

# zinfo

Défense • Promotion • Information • Formation continue

union  
professionnelle  
des logopèdes  
francophones

# UPLE

Union professionnelle reconnue

N° spécial 25ème anniversaire - novembre 2009

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

## *Édito* par Annick PIETTE

L'UPLF fête ses 25 ans !

Notre union est le fruit de la volonté des membres fondateurs d'unir leur force afin de promouvoir la logopédie.

En 1984, neuf personnes formaient le 1<sup>er</sup> conseil d'administration :

Chantal de Callatay  
Marie-Claire Coets  
Pierre Dessailly  
Claire Dubois  
Georget Gommé  
Colette Henrard  
Alain Jacobéus  
Walter van Bers.  
Brigitte Willemse

Une longue route a été parcourue, semée d'embûches, quoi de plus normal ; mais aussi de succès.

Ce numéro spécial de l'UPLF-info vous propose le témoignage de Georget Gommé, le 1<sup>er</sup> président de notre union, ainsi qu'une interview de Pierre Dessailly, qui fut rédacteur en chef pendant de nombreuses années.

Vous trouverez également une revue de presse, quelques analyses bien fouillées, un quiz, l'histoire du CPLOL... versant UPLF et des articles intéressants ou amusants.

La rédaction espère que ce numéro spécial aura une place particulière dans vos archives.

Il a été réalisé avec beaucoup de professionnalisme et de ...cœur !

Bonne lecture.

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

## Témoignages

**Georget GOMME, premier président de l'UPLF nous livre avec beaucoup de fierté les tout débuts de notre Union Professionnelle.**

Retraité de l'Enseignement Spécial depuis peu, c'est avec un réel plaisir et une once de fierté que j'ai accepté d'apporter mon humble collaboration dans les présentes pages à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de votre, de notre Union Professionnelle.

25 ANS ! 25 ans déjà ! Que de chemin parcouru depuis la mise en place de l'UPLF en 1984 ! Mais comment s'est-elle installée cette association ? Quels en furent les précurseurs et plus tard les bâtisseurs ?

Ils étaient plusieurs jeunes, responsables et animateurs de groupements plus locaux, à y croire. Ils sentaient confusément ou étaient fermement convaincus qu'ils devaient unir leurs forces respectives afin de représenter LA logopédie à l'unisson.

Tout est parti de ces groupuscules régionaux, bien souvent émanations des différentes écoles de la partie francophone du pays.

Pour ne parler que de mon école, celle de Ghlin (aujourd'hui Saint-Ghislain), il y avait déjà un certain temps qu'avec Pierre, Alain, Jenny, Jacqueline et d'autres encore nous nous réunissions, convaincus que la toute jeune logopédie devait être défendue, devait être promue et reconnue. Quel plaisir, à cette époque, de se retrouver entre amis certains samedis après-midi afin de mettre sur pied réunions et conférences traitant des différentes problématiques relatives à l'acte posé par le / la logopède.

Parallèlement nous nous étions donné la mission d'entreprendre des actions de défense et de promotion de cette nouvelle profession née quelques années auparavant. Mais nous représentions trop peu de collègues ! Nous n'étions, de ce fait, pas suffisamment forts, pas suffisamment crédibles.

Chemin faisant, les contacts s'établissant entre membres et responsables des différents groupements régionaux, l'évidence d'une problématique et motivation identiques dans chaque association se confirmait. Qu'il soit de Bruxelles, Liège, Luxembourg ou du Hainaut, chaque groupe abordait des sujets similaires, se voulait le fer de lance de revendications semblables, était animé de motivations identiques.

Il fallait donc se regrouper ! C'était une évidence ! Il était nécessaire, si nous voulions représenter la logopédie francophone dans son ensemble, d'unir nos efforts.

Mais le temps de l'UPLF n'était pas encore venu ! Il fallait une période de transition, un « temps de chauffe » si je peux m'exprimer ainsi. Les profils régionaux de la profession étant par certains aspects parfois dissemblables, les personnalités des différents responsables n'étant pas toujours en concordance, il fallait trouver une solution pour rassembler officiellement toutes les forces vives en respectant l'individualité des différents intervenants.

C'est ainsi que naquit la FAGL \*Fédération des Associations et Groupements de Logopèdes\* qui n'était qu'une ébauche du rassemblement à venir. En effet, certains d'entre nous en étaient convaincus dès le départ : une telle organisation ne pourrait perdurer.

Des sensibilités locales diverses, des dirigeants aux personnalités variées, des réalités géographiques dissemblables rendaient la conduite de cette « grosse machine » beaucoup trop difficile et donc peu efficace. Il fallait donc se regrouper de manière encore plus homogène en une seule association qui défendrait notre profession d'une seule voix.

La présidence de la FAGL m'ayant été confiée en son temps, l'histoire voulut qu'il en soit à nouveau ainsi lors de la mise en place de l'UPLF qui, c'était une réelle nécessité, devait se structurer en ASBL avant d'être reconnue comme union professionnelle.

# 25ème anniversaire

Connaissance, reconnaissance et structuration étaient les maîtres mots à cette époque qui vit se multiplier rencontres et échanges. Je pointerai notamment ceux avec l'U.N.A.S. \*Union Nationale des Audio Spécialistes\* et plus particulièrement la V.V.L. \*Vlaamse Vereniging van Logopedisten\* où les conseils et compétences de Pierre DESSAILLY jouèrent un rôle prépondérant.

Le nombre d'heures passées en réunions et déplacements aux quatre coins de Wallonie par les administrateurs de l'époque serait impossible à quantifier. Je ne peux que souligner leur engagement et leur efficacité à bâtir l'avenir de la logopédie avec tout l'IDEAL que je me plais aujourd'hui à rappeler avec force.

Pour votre collaboration, votre amitié et votre confiance, MERCI A VOUS Claire, Colette, Isabelle, Marie-Claire, Jacqueline, Chantal, Marie, Monique, Christiane, Pierre et Alain (mes amis de toujours), ainsi que ceux qui me pardonneront de les avoir peut-être oubliés ... deux décennies nous séparent !!!

Quelques années plus tard, lorsque la « machine » fut bien installée sur ses rails, il était temps pour moi de la quitter et d'en céder les commandes à Marie-Claire COETS.

J'avais, j'ai la faiblesse de le croire, rempli la mission que je m'étais assignée dès le début.

Après cette belle aventure, d'autres activités, d'autres centres d'intérêt m'attendaient déjà...

Georget GOMMÉ.



Nous ne pourrions faire un numéro « spécial 25 ans » sans parler de celui qui durant 20 années a tenu notre journal entre ses seules mains certes habiles (il est très bricoleur, ceux et celles qui le connaissent le savent !) mais surtout grâce à ses qualités exceptionnelles de rédacteur et son besoin et sa passion de toujours faire grandir la profession.

## Entretien avec Pierre DESSAILLY

Propos recueillis par **Dominique DUCHATEAU**

**Pierre DESSAILLY** : j'ai toujours eu le virus de l'information. Déjà à 20 ans, lorsque j'étais étudiant, j'avais créé une petite revue que je produisais au moyen d'une stencyleuse de récupération !

Quand l'UPLF a vu le jour, il était important de faire connaître nos objectifs de promotion de la logopédie, nos réalisations, nos combats, nos réflexions. Il me semblait prioritaire, pour tous les logopèdes, que la revue professionnelle puisse refléter le large patrimoine d'expériences acquises sur le terrain clinique.


En matière éditoriale, la France comme la Flandre (VVL) étaient un modèle. Aujourd'hui encore, nous sommes toujours loin de les égaler quelle que soit la grande qualité de ceux et celles qui en ont la charge.

Nous 🙋 le 1<sup>er</sup> CA ! Pierre est un des membres fondateurs de l'UPLF) voulions aussi créer un centre d'informations susceptible de répondre aux besoins de nos membres. Il est aujourd'hui devenu le centre de documentation M. Mussafia.

Je n'ai pas été le « premier » responsable de l'UPLF Info : c'est Walter Van Bers qui l'a créé mais il est vrai que, très vite, j'en ai pris les commandes. Au début, ce n'était pas évident. Les ordinateurs n'étaient pas ceux qu'on utilise aujourd'hui... Je me souviens, pour mon premier numéro, avoir passé mes 2 mois de vacances 🙋 Pierre est entre autres professeur et donc formateur de logopèdes à l'école de Ghlin aujourd'hui transférée à St-Ghislain) à essayer d'apprivoiser ce satané PC dont la logique binaire et les programmes étaient une véritable énigme pour moi. Plusieurs générations d'ordinateurs et de logiciels


# 25<sup>ème</sup> anniversaire

ont croisé ma route et m'ont fait perdre beaucoup de cheveux. Je disposais d'une énorme imprimante laser qui, une fois sur deux, ne fonctionnait pas, et souvent, bien entendu, aux moments les plus cruciaux ! Le travail rédactionnel terminé, j'allais déposer l'original du numéro chez l'imprimeur à Chapelle-lez-Herlaimont, un village voisin, pour l'impression finale.

 *A l'époque les fichiers ne s'envoyaient pas par internet...*

Je me souviens qu'une fois, le numéro enfin clôturé, une manipulation hasardeuse doublée d'un moment fatal d'inattention –« erreur fatale », m'annonça sans autre forme d'explication l'ordinateur –, m'a fait perdre le fichier d'un numéro entier.

Résultat: 50 heures –eh oui, un UPLF-Info représente une sacrée poignée d'heures de travail– envolées dans les mystères de l'animal ailé

 *ceux et celles qui ont lu « le vol du PC » connaissent l'origine du mot bug !*

Avec du recul, je peux néanmoins dire que ces expériences, même négatives, m'ont beaucoup enrichi me permettant par exemple de me tenir constamment informé de l'actualité logopédique scientifique et générale, expériences qui me paraissaient intellectuellement indispensables pour un formateur de logopèdes –il m'est d'ailleurs parfois revenu aux oreilles qu'on ne s'engage pas aussi durablement sans « bénéfices indirects »...

L'UPLF-Info m'a toujours paru important car selon moi, dans une union professionnelle, il est le trait d'union entre tous les membres et il contribue à la reconnaissance de notre profession. L'UI, en effet, ainsi que « Questions de logopédie<sup>1</sup> » étaient envoyés aux Ministères et autres organismes officiels (INAMI, etc.). L'UI avait plus un rôle d'information (comme le dit d'ailleurs son nom...) aux niveaux juridique, administratif, formations et conférences tandis que « Questions de logopédie » avait une portée plus scientifique.

Ces organismes officiels ont pu, par ce biais, découvrir que non seulement nous existions mais surtout que nous étions une union dynamique avec des bases scientifiques solides.

L'UI est un porte-drapeau.

**Un regret ?** : une énorme déception : l'échec de la fusion de l'UPLF et de la SBLU.

**Un souhait ?** La fusion de l'UPLF et de la SBLU. La VVL où gradués et licenciés travaillent main dans la main, est une réussite et un exemple à suivre. L'union fait la force ! La profession a un impérieux besoin d'être soudée pour mieux se profiler dans la société et pour trouver les réponses adéquates face aux différents périls qui la menacent. Que l'on soit gradué, licencié ou docteur en logopédie (une originalité belge que cette panoplie de titres, assortie de parcours différents, pour la même fonction clinique !), nous avons tous intérêt à ce que la profession se développe. Je me souviens qu'il y a quelques décennies, M.C. Coets, A. Jacobéus, G. Gommé, moi-même, et d'autres encore, nous sommes battus pendant plusieurs années, pour transcender des querelles locales pour créer une et une seule « union » (je pèse le mot !) professionnelle fédérant différents petits groupements, voire groupuscules, de logopèdes. Et voici qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons en quelque sorte à la « case départ » avec deux organisations qui, par leurs dissensions, à mon avis aisément surmontables, déforment l'image de la profession et la réalisation de ses objectifs si essentiels de défense et de promotion de la logopédie ! J'espère de tout cœur que, le plus vite possible, quelques bonnes âmes éclairées vont retrouver le sens des réalités !

**Vos occupations maintenant que l'UPLF Info n'occupe plus la plupart de votre temps libre ?** Je suis toujours chargé de cours de logopédie à temps partiel, mais j'aime aussi le travail manuel, je suis assez bricoleur. J'ai le temps de pouvoir m'y consacrer au plus grand bonheur de ma famille. Mon épouse et moi-même sommes également des grands-parents comblés.

J'envisage aussi de reprendre l'écriture de l'un ou l'autre livre pour transmettre à mes jeunes collègues, la nouvelle génération porteuse d'espoirs, le fruit de mes modestes expériences. C'est, à mon humble avis, ainsi qu'une profession a le plus de chance de progresser.

<sup>1</sup>Questions de logopédie (revue scientifique rédigée par un comité scientifique belge dont Pierre a toujours fait partie)

# 25ème anniversaire

1932 - 2009 : 77 ans d'histoire de la LOGOPÉDIE en Belgique  
Rappelons-nous les moments-clés...

**Il y a 78 ans**

La logopédie n'existe pas en Belgique.

**1932 - 1933**

Maria Mussafia introduit la logopédie à Bruges d'abord, puis à Bruxelles.

**Novembre 1964**

Le diplôme de Gradué en Logopédie est créé par arrêté royal ; néanmoins, quiconque peut toujours se prévaloir du titre et exercer la profession sans diplôme.

**Il y a 45 ans**

Le titre de logopède n'est absolument pas protégé.

**Il y a 22 ans**

Officiellement, la logopédie n'existe pas comme profession paramédicale.

**Août 1988**

Un arrêté reconnaît enfin officiellement l'existence de ce nouveau type de profession paramédicale, la logopédie.

**Janvier 1991**

Auparavant du ressort du FNRSH, les compétences en matière de logopédie sont transférées à l'INAMI, qui établit la première nomenclature des prestations logopédiques.

**Il y a 19 ans**

Un enfant devait d'abord être reconnu "handicapé" pour obtenir le remboursement de ses séances.

**Il y a 15 ans**

Le statut de logopède n'est toujours pas reconnu par les pouvoirs publics.

**Octobre 1994**

Les prestations de logopédie sont définies par arrêté royal ; un statut légal est ainsi enfin établi pour la profession.

**Octobre 1996**

Une Commission de Convention avec les logopèdes, organe de négociation nommé *Logomut*, est créée par arrêté royal.

**Il y a 14 ans**

Toutes les dispositions concernant la logopédie sont imposées sans discussion.

# 25ème anniversaire

**Notre**



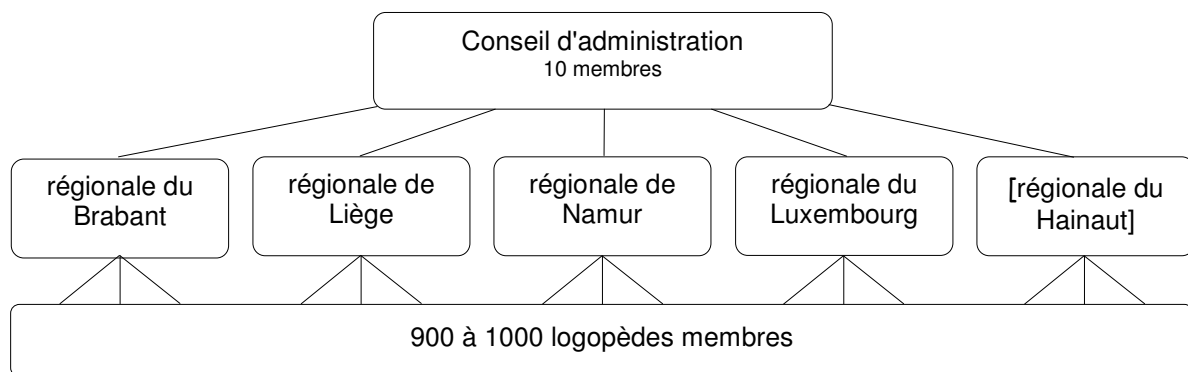
**en quelques flashes**

Notre Union Professionnelle des Logopèdes Francophones a été portée sur les fonds baptismaux en janvier 1984. Cinq ans plus tard, en 1989, forte de ses 900 membres de l'époque, elle obtient une reconnaissance officielle de nos pouvoirs publics.

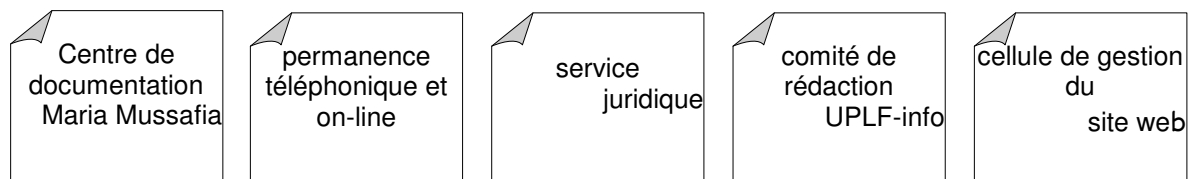
Au fil des années qui ont suivi, elle s'est sans cesse modifiée, adaptée, ajustée.

En voici, en quelques coups d'œil, les principaux menus actuels.

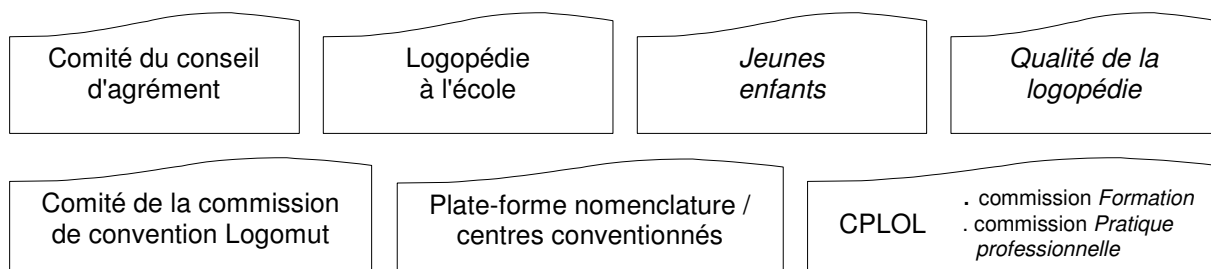
## Sa structure



## Ses services

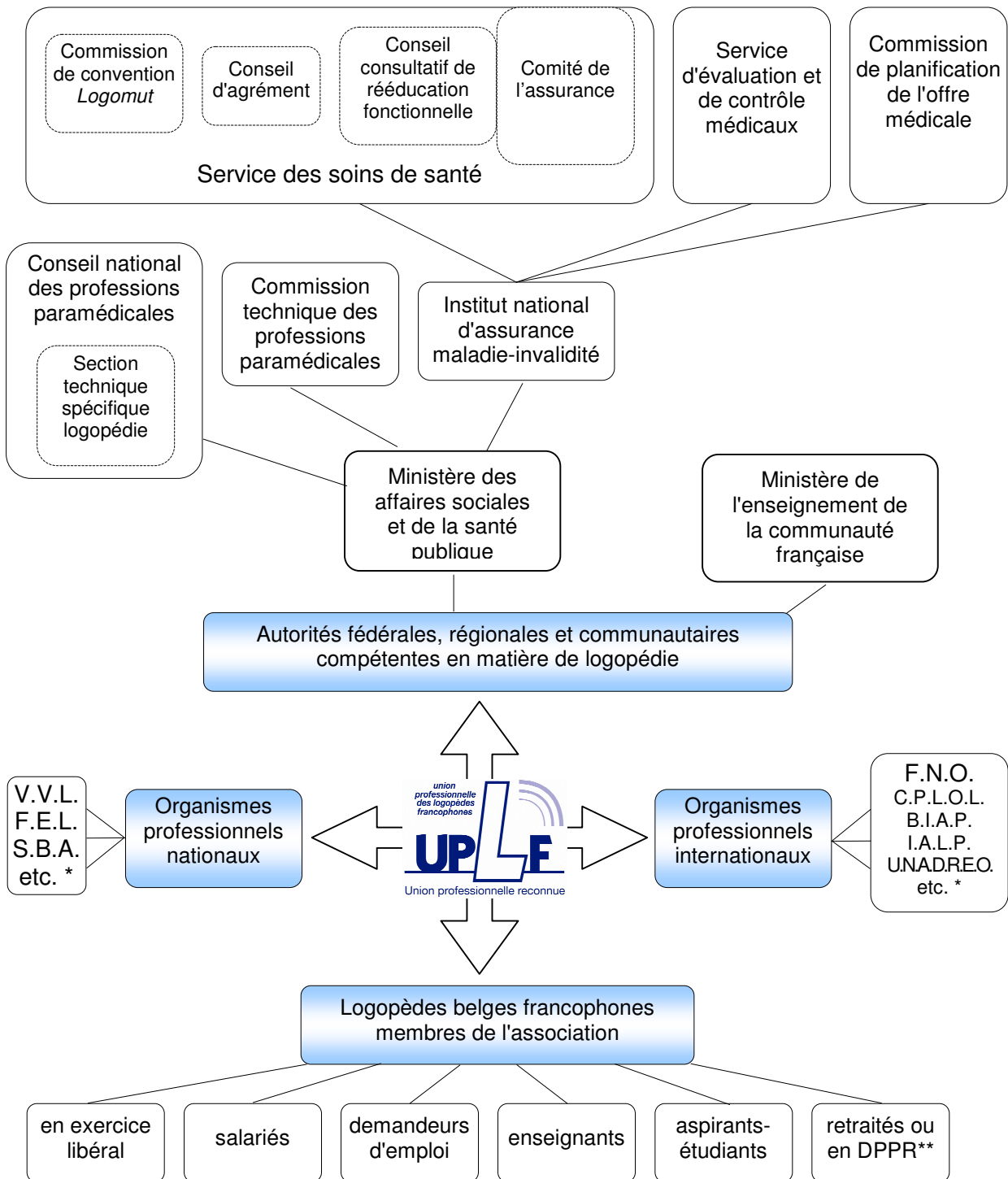


## Ses groupes de réflexion et de travail actuels



# 25ème anniversaire

## Ses interlocuteurs privilégiés



\* V.V.L. : Vlaamse Vereniging voor Logopedisten  
 F.E.L. : Fédération des Ecoles de Logopédie  
 S.B.A. : Société Belge d'Audiophonologie  
 F.N.O. : Fédération Nationale des Orthophonistes  
 C.P.L.O.L. : Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes et Logopèdes de la C.E.E.  
 B.I.A.P. : Bureau international d'Audiophonologie

I.A.L.P. : International Association of Logopedics and Phoniatrics  
 U.N.A.D.R.E.O. : Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Evaluation en Orthophonie  
 \*\* DPPR : mise en disponibilité partielle précédant la retraite



# 25ème anniversaire

## Ses objectifs et les moyens mis en œuvre

### la DEFENSE de nos INTERETS



au niveau des affiliés de l'Union  
service de consultation juridique accessible gratuitement pour les membres

au niveau fédéral

dialogue permanent avec les autorités compétentes en matière de logopédie :  
calendrier de réunions, représentation et participation actives permettant  
une interpellation chaque fois que l'intérêt de la logopédie ou du logopède est en jeu



au niveau européen

représentation au Comité permanent de liaison des orthophonistes et  
logopèdes de la CEE (CPLOL) et participation active à ses travaux

### la PROMOTION de notre PROFESSION

contacts avec de multiples organismes nationaux et internationaux  
en relation avec la logopédie



contacts avec les médias nationaux et internationaux

### notre FORMATION CONTINUE

centre d'information et de documentation *Maria Mussafia* de notre Union



organisation de journées d'études, de conférences, de séminaires, accessibles prioritairement  
aux membres de l'association

### notre INFORMATION



centre d'information et de documentation *Maria Mussafia* de notre Union

publications diverses (guide du logopède indépendant, annuaire professionnel,  
brochures informatives, ...)



UPLF-info, périodique bimestriel recensant nombres de renseignements  
socio-professionnels et assurant un relais entre affiliés.

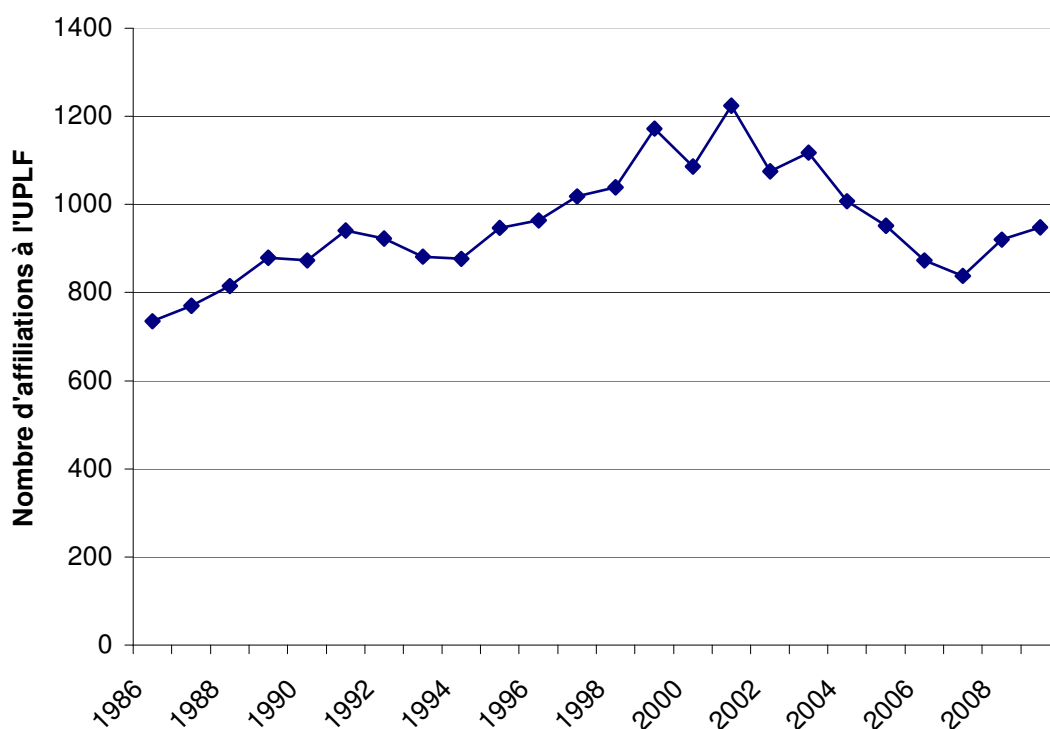


# 25ème anniversaire

1984 - 2009  
25 années d'Union professionnelle

Notre *Union professionnelle des logopèdes francophones* compte à ce jour près de 950 membres. Mais qu'en était-il à sa naissance ? Quelles fluctuations a-t-elle connues ?

Telle est la réponse en diagramme :



Des hauts et des bas... .

D'où cette question, au départ de laquelle est née l'idée de cet article :

**les aléas de l'histoire de la logopédie et de l'histoire de l'UPLF ont-ils influencé les logopèdes dans leur décision de s'affilier à notre Union ?**

Fruit de la compilation et de la synthèse de 25 années d'UPLF-info par votre dévouée équipe du C. Doc., ces quelques pages se proposent donc de mettre en vis-à-vis l'évolution du nombre d'affiliations à notre Union professionnelle et les différents événements qui ont jalonné ces deux décennies et demi.

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

Ces événements peuvent être scindés en deux catégories, présentés comme suit dans les paragraphes suivants :

ceux qui concernent l'histoire de notre profession dans ses relations avec les autorités compétentes ou pouvoirs publics : statut officieux puis officiel, réglementation, législation, ...

ceux qui concernent notre Union professionnelle, ses activités, en individuel ou avec d'autres organisations professionnelles, nationales et internationales, ...

## Avant 1984

En 1980 est créée la *Fédération des associations et groupements de logopèdes* (FAGL) qui rassemble les cinq associations ou unions professionnelles de logopèdes existant en région francophone du pays. Néanmoins, une organisation trop lourde et une structure insuffisamment opérationnelle grèvent de plus en plus le dynamisme de ses affiliés et ont raison de son existence.

## 1984 - 1985 Naissance de l'UPLF

En janvier 1984, les cinq associations qui ont participé aux travaux de la FAGL fusionnent et créent notre *Union professionnelle des logopèdes francophones*, sous forme d'asbl cette fois. L'objectif est de rechercher une représentativité optimale afin de pouvoir prétendre à une certaine influence sur les pouvoirs publics, en mobilisant un maximum de professionnels motivés par le "devenir logopédique".

A l'époque, le nombre d'affiliations avoisine les 750-800 membres.

1984 : création de quatre régionales UPLF (Brabant, Hainaut, Liège et Namur)

1984 : création de quatre commissions de travail UPLF (enseignement, hôpitaux, indépendants, statuts)

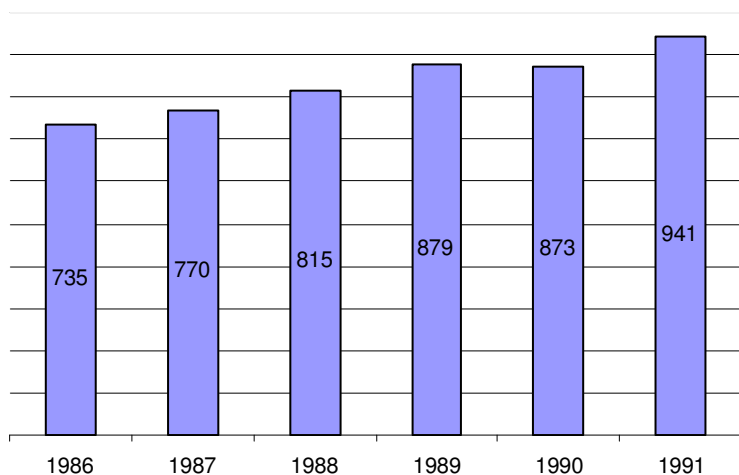
1984 : ouverture d'un Centre d'information UPLF à Bruxelles (Uccle)

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

1986 – 1991

Des idées, du dynamisme et de la ténacité à revendre

NB : les chiffres apparaissant dans les diagrammes sur fond coloré correspondent au nombre d'affiliations à l'UPLF pour l'année.



le nombre d'affiliations est en constante évolution, notre profession aussi

août 1988 : arrêté ministériel désignant les logopèdes parmi les auxiliaires paramédicaux, avec pour conséquence directe l'installation du *Conseil national des professions paramédicales* (CNPP) : l'existence de la profession est officiellement reconnue par les autorités compétentes

février 1990 : installation officielle du CNPP, et en parallèle, mise en place d'une *Section technique spécifique* (STS) à chaque profession, dont une pour la logopédie

janvier 1991 : transfert des compétences de l'ex-FNRSH vers l'INAMI, avec pour fruit l'établissement par arrêté royal de la première nomenclature des prestations de rééducation logopédique

novembre 1986 : 1<sup>er</sup> colloque UPLF au Palais des congrès à Liège, *Perspectives et développement*

mars 1988 : création du CPLOL, en vue de l'Europe de 1992

octobre 1988 : 2<sup>ème</sup> colloque de l'UPLF à Woluwé (Bruxelles), *Logopédie et recherche : quel dialogue ?*

1989 : reconnaissance de l'UPLF par les pouvoirs publics comme seule union professionnelle francophone de Belgique

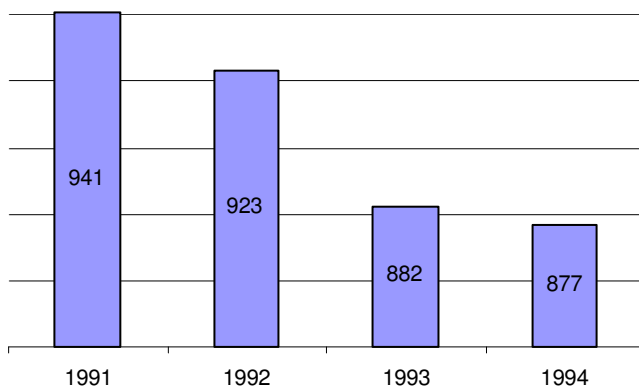
octobre 1990 : 3<sup>ème</sup> colloque UPLF à Mons, *Destination logopédie : des outils pour le praticien*

# 25ème anniversaire

Le transfert de l'intégralité des prestations de logopédie opéré en 1991 a été un tournant majeur dans le regard que nos pouvoirs publics portent à notre profession tout comme dans notre pratique quotidienne.

Relevant autrefois, entre autres, de ce qui s'appelait le *Fonds national de reclassement social des handicapés* (FNRSH), mieux connu à l'époque sous le nom de *Fonds Marron*, les prestations logopédiques concernaient le secteur de la *Réadaptation fonctionnelle* ; pour bénéficier de leur intervention, le patient devait d'abord obtenir un numéro d'handicapé... . Passant sous l'égide de l'INAMI, ces prestations relèvent désormais des *Soins de santé*. La nuance est tout, sauf anodine...

## 1992-1994 Ajustement du transfert du FNRSH vers l'INAMI : dur dur...



quelques pertes...

mars 1993 : parution au *Moniteur belge* de deux textes reconnaissant officiellement la légitimité de la logopédie et des logopédistes

octobre 1994 : arrêté royal "relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de logopède et portant fixation de la liste des prestations techniques et de la liste des actes dont le logopède peut être chargé par le médecin" : la logopédie a maintenant un statut officiel et le titre est protégé

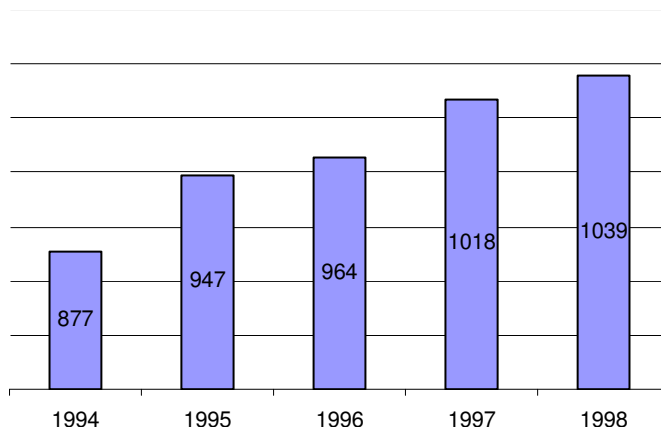
1992 : engagement à temps partiel d'une salariée UPLF (tout service direct aux affiliés, aide aux divers groupes de travail Uplf, suivi de toute nouvelle parution/publication, ...)

octobre 1992 : création du service juridique de l'UPLF, le C.A. s'assurant la collaboration d'une juriste versée en notre matière

septembre 1994 : accueil par la Belgique (Anvers) du 2<sup>ème</sup> congrès européen du CPLOL, *Pathologie de la parole et du langage*

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

## 1995 – 1998 Le dynamisme reprend le dessus



février 1995 : création d'une commission scientifique à l'UPLF

janvier 1996 : ouverture d'une permanence téléphonique à l'UPLF, un jour/semaine

octobre 1996 : arrêtés royaux "portant création d'une Commission de convention avec les logopèdes (Logomut)" et en fixant la composition: la profession est responsabilisée, y compris dans la maîtrise de ses dépenses

novembre 1996 : Journée européenne d'Orthophonie-Logopédie, opération de communication auprès du grand public menée simultanément dans plus de 15 pays; une ligne téléphonique gratuite permet à tous d'interroger des logopèdes sur les troubles du langage

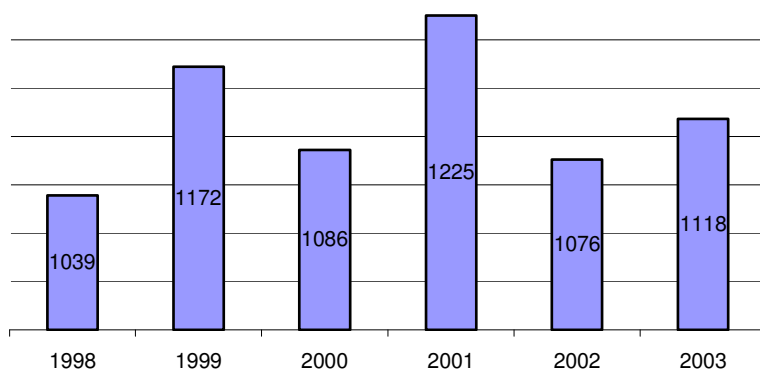
juin 1997 : installation officielle de la Commission de convention "Logomut" (UPLF et VVL)

juin 1997 : participation de l'UPLF aux *Etats généraux des professions de la santé à Bruxelles*, organisés par le récent *Front commun des professions de la santé*

A dater de la création de la Logomut, organe de négociation par excellence, tant espéré et attendu, s'établit un cadre légal d'activités de mieux en mieux défini, au fil de conventions nationales et d'arrêtés royaux élargissant ou modifiant notre nomenclature de prestations.

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

## 1999 – 2003 Séisme, répliques, période de troubles et indices de reconstruction



façon yo-yo...

mai 1999 : diminution brutale, immédiate et foudroyante par l'INAMI du taux des honoraires en logopédie, à hauteur de -9 % (!), suite à un lien malheureux de notre clé-M (servant au calcul de ces honoraires) avec celle des kinés ; vives réactions nationales et européennes (manifestations, courriers,...) débouchant 10 jours plus tard à la première et historique mini-convention pour la logopédie

juillet 2000 : création par arrêté royal du *Conseil d'agrément* de l'INAMI

novembre 2000 : première convention nationale entre logopédistes et organismes assureurs; première tranche de revalorisation des honoraires, sur les trois promises

mai 2001 : arrêté royal "fixant la Commission d'agrément des logopédistes" ; les professionnels ne rentrant plus d'attestations de soins perdent ipso facto leur agrément

juillet 2001 : installation officielle du Conseil d'agrément des logopédistes de l'INAMI

juin 2001 : ébauche de bases de collaboration entre Conseils d'administration de l'UPLF et de la SBLU

janvier 2002 : dénonciation de la première convention nationale par les logopédistes, suite à la stagnation des dossiers en cours et l'absence des deux tranches de revalorisation d'honoraires promises

juillet 2002 : forum politique sur la logopédie donné conjointement par l'UPLF et la SBLU au Parlement à Bruxelles, sur l'initiative du CdH

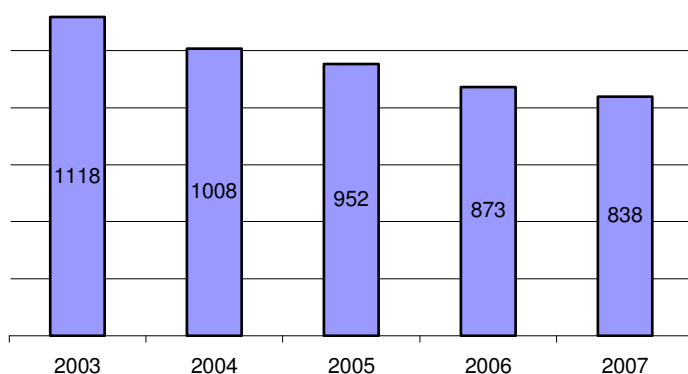
décembre 2002 : deuxième convention nationale entre logopédistes et O.A.

mai 2003: arrêté royal étendant le nombre de pathologies pouvant prétendre à une intervention (troubles chroniques de la parole suite à affections neuro-musculaires, dysphagie); nouvelle nomenclature, instaurant des numéros de code par pathologie, par lieu et par durée de séance ; première liste limitative des tests établie par la Logomut

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

2004 – 2007

Réplique interne à notre Union, pour repartir sur d'autres bases



février 2005 : édition par le Conseil d'agrément du *Code éthique et déontologique des logopèdes*, document de base essentiel pour évaluer tout fait litigieux pouvant remettre en question l'agrément d'un professionnel

juin 2005 : dénonciation de la deuxième convention par les logos

décembre 2005 : troisième convention nationale entre logopèdes et organismes assureurs

juin 2006 : arrêté royal étendant les pathologies pouvant prétendre à une intervention (Parkinson, Huntington) ou leurs conditions (bégaiement)

octobre 2006 : dénonciation de la troisième convention par les logopèdes

décembre 2006 : quatrième convention nationale entre logopèdes et organismes assureurs

mars 2007 : premier avenant à la quatrième convention revalorisant les bilans initiaux

novembre 2005 : Conseil d'administration "croisé" entre UPLF et SBLU avec pour objet la fusion des deux associations, projet en chantier depuis quatre ans

janvier 2006 : refus, par une petite majorité des votes des membres respectifs, du projet de fusion UPLF-SBLU ; éclatement du Conseil d'administration de l'UPLF

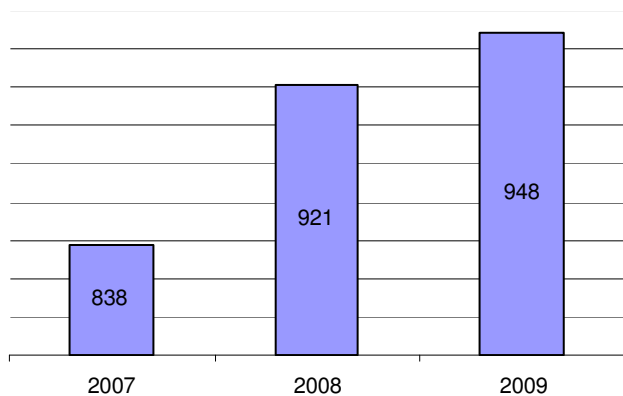
octobre 2007 : les locaux de l'UPLF quittent Bruxelles pour Namur (Jambes); redéfinition de ses affectations



# 25<sup>ème</sup> anniversaire

2008-2009

Plus cimenté, stable et dynamique que jamais, ça repart...



au 01/09/2009

février 2008 : établissement par arrêté royal d'une nouvelle nomenclature adoptant enfin, le principe des "containers", et étendant le type de pathologies pouvant prétendre à une intervention (dysphasie)

juin 2008 : second avenant à la quatrième convention prévoyant une seconde revalorisation des bilans initiaux

novembre 2008 : cinquième convention nationale entre logopèdes et organismes assureurs

juin 2009 : nouvelle mouture du site web de l'UPLF

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

## Après 2009...

La suite est maintenant une histoire qu'il nous revient d'écrire, chaque bonne volonté et chaque voix affiliée à notre Union en étant un paragraphe.

Outre les aléas de l'histoire de la logopédie en Belgique et de celle de l'Union elle-même que nous venons de parcourir, il est évident que nombre de facteurs plus divers les uns que les autres interviennent dans cette évolution du nombre d'affiliations. Pour n'en citer que quelques-uns, il s'agit, bien évidemment :

- ✓ du nombre de nouveaux logopèdes diplômés chaque année, en très nette croissance
- ✓ du nombre de logopèdes effectivement en activité, également en évolution constante selon les chiffres de l'INAMI
- ✓ du taux de nos honoraires, dont nous avons obtenu début 2009 la troisième tranche de revalorisation promise
- ✓ peut-être des grands mouvements de formations organisées par les régionales, notamment en matière de gestion mentale
- ✓ du coût de la cotisation annuelle à notre Union, bien que - chapeau à nos gestionnaires – celle-ci soit restée inchangée depuis... 2001 !

A ces multiples facteurs, s'en ajoute un, sans doute primordial: nombre de logopèdes pensent ne pas ou plus avoir besoin de l'UPLF, tout semblant dorénavant et définitivement acquis pour mener une activité professionnelle satisfaisante, tant pour nous-mêmes que pour notre patientèle.

Or, il n'en est rien !

*Nous avons obtenu beaucoup.*

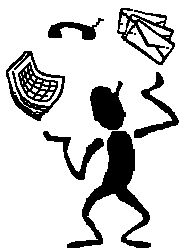
*Mais nous ne savons pas ce que nous conserverons.*

*Et il y a encore tant à améliorer, à développer.*

Marie-Agnès OGER, pour l'équipe du C.Doc. ■

# 25ème anniversaire

Dès lors, pourquoi s'affilier à l'



d'un point de vue TRES PRATIQUE

- ☺ accès gratuit à ses services permanence, C.Doc., juridique, ...
- ☺ réception de l'UPLF-info périodique bimestriel qui offre la *primeur* de quantité d'informations utiles à notre profession
- ☺ formations *priorité d'accès* et tarif *préférentiel* aux formations organisées par l'UPLF ou par d'autres associations
- ☺ annuaire professionnel édition des coordonnées et secteur(s) d'activité de chacun, et réception d'un exemplaire papier
- ☺ aide à toute organisation ou activités, rédactions, etc., dans votre région, selon l'initiative de chacun
- ☺ écoute, soutien et entraide face à tout problème de nature logopédique rencontré

d'un point de vue MATHEMATIQUE

1 + 1 + 1 + 1 + 1 ...  
= lourd dans la balance !

Notre groupement est, comme tout le monde le sait, la seule association du secteur professionnel logopédique à être reconnue par nos pouvoirs publics. Au plus elle comptera de membres, au plus ses avis, revendications et réflexions seront entendus et écoutés en tant que porte-parole d'un grand nombre de personnes concernées.

Chaque affiliation vaut donc son *pesant d'or* !

→ pour notre Union en général

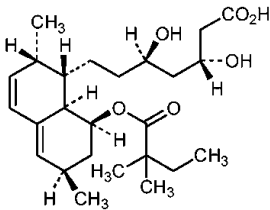
→ pour chacun en particulier

→ pour chacun et chacune de nos collègues, par *solidarité*.

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

d'un point de vue, disons... PSYCHOLOGIQUE

Le sentiment d'appartenance à un groupe s'inscrit, rappelons-nous, dans la liste de nos besoins sociaux. Se sentir dès lors membre effectif d'une *corporation*, forte de l'efficacité de son travail au sein de notre communauté, est un sentiment qui diffuse une force morale supplémentaire, non négligeable.



molécule de type "logopédie"

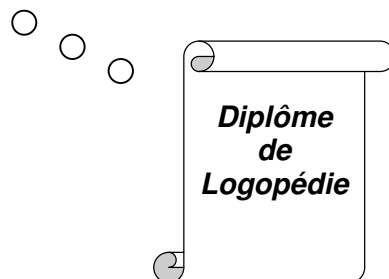
Que nous soyons actifs en libéral ou salariés, ce sentiment partagé permet de casser cet isolement qui, parfois, à certains moments, vient ternir notre quotidien.

d'un point de vue... ETHIQUE ?

Si notre profession a aujourd'hui la reconnaissance, le statut et les moyens qu'elle a, nous le devons à nombre de personnes allant de grandes personnalités (M. Mussafia, D. Jarbinet, ...) à une quantité infinie de "petites mains" qui ont travaillé dans l'ombre, des décennies durant. La somme de leur travail a été d'une force sans équivalence pour nous porter là où nous nous trouvons.

Nous ne pouvons leur faire l'affront, par inertie ou par négligence, de laisser aller les choses, de consommer ce qui est acquis, ce qui nous est offert, et ne chercher ni à le conserver (nous savons ce que nous avons, nous ne savons pas ce que nous aurons), ni à le faire *fructifier*.

Il y va de la responsabilité individuelle de toute personne disposant, dans un cadre bien soigné, d'un document intitulé ...



# 25ème anniversaire

## L'UPLF SOUS LA LUMIERE DES PROJECTEURS ...

**NON ! L'UPLF n'est pas une force tranquille !**

**A**u fil de ses 25 ans de vie, notre union s'est maintes fois retrouvée sous les feux de la rampe et ce, pour diverses causes : la lutte pour la reconnaissance de notre profession, la sauvegarde de nos droits, le développement de projets, ...



**Voici donc une petite revue de presse que nous l'espérons, vous aidera à comprendre nos missions et nos objectifs.**



**Journée de réflexion sur la logopédie dans l'enseignement spécial organisée le 28 mars 1986 à Havré par la régionale du Hainaut de l'UPLF. Les journaux «Le Soir», «Le Peuple», «La Province» et «La Libre Belgique» ont accordé quelques lignes à l'événement !**

« Depuis une quinzaine d'années, la logopédie est organisée dans l'enseignement spécial mais les logopèdes ont le sentiment d'être souvent traités en parents pauvres. Certes, leur mission a été définie mais sans qu'ils se soient jamais concertés, ni qu'ils aient jamais été questionnés. »

« Les logopèdes veulent réfléchir sur leur profession. Ils entendent se pencher sur l'action qu'ils mènent depuis 15 ans dans l'enseignement spécial. Ils veulent montrer aussi ce qu'ils font dans leur pratique quotidienne avec les enfants qui fréquentent l'enseignement spécial. »



**Novembre 1986 : «La Cité» (13/11/86), «La Meuse» (07/11/86), «Le Soir» (05/11/86) et «Le Vif-L'Express» (7-13/11/86) annoncent le premier congrès international organisé par l'UPLF au Palais des Congrès de Liège le 08/11/86 : « Perspectives et développement ».**

« Créée en janvier 1984 de la fusion de cinq groupements aujourd'hui dissous, l'Union professionnelle des logopèdes francophones a pour but de stabiliser le statut de la discipline en Belgique. Organisé le 8 novembre au Palais des Congrès de Liège, le tout premier colloque de l'UPLF, dressant son bilan, figure symboliquement un puzzle en formation : sur la base bien achevée de la profession, des champs d'investigation plus récents s'ajoutent, ouvrant des perspectives inédites au métier ... »



**«Le Soir» du 30 décembre 1986 titre « Chassés de l'école, les logopèdes réclament un « vrai » statut ... ». Un article de « Projets et Perspectives » de janvier 1987 était consacré à la même problématique sous un titre explosif : « Profession : logopède. Statut : chômeuse »**

« Depuis octobre dernier, le logopède ne peut plus soustraire l'écolier de sa classe pour apporter ses soins pourtant indispensables. Le ministre de l'Education nationale, André Damseaux, a, par une

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

circulaire datée du 15 octobre, interdit une telle pratique. Cette circulaire stipule, en effet, que les prestations et traitements logopédiques doivent se situer en dehors du temps consacré à l'apprentissage des matières obligatoires figurant au programme des études. Les élèves ne peuvent donc être soustraits de leur classe pour suivre un traitement logopédique même s'il est organisé par et dans l'école, même s'il est prescrit par un médecin. Pour le ministre, les élèves, soumis à un traitement logopédique étant des élèves en difficulté d'apprentissage scolaire, risquent de voir leurs difficultés s'accroître s'ils s'absentent des cours. De plus, juge-t-il, les interventions logopédiques ne peuvent que déboucher sur des immixtions dans les domaines réservés aux instituteurs et maîtres spéciaux et sur des jugements portés sur leur enseignement et leur action. »



**Conférence de presse UPLF-VVL du 21 avril 1988 à Bruxelles. «Le Courrier de l'Escaut», «Vers l'Avenir», «La Wallonie», «La Libre Belgique», «La Meuse», «Le Soir», «Het Laatste Nieuws» et «De Financieel Economische tijd» ont rempli quelques colonnes pour couvrir cet événement.**

« L'UPLF a de la patience, mais elle trouve que celle-ci a été mise à rude épreuve. Les logopèdes ne figurent pas parmi les auxiliaires paramédicaux énumérés à l'article 2 de la loi du 09 août 1963, instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité » a-t-elle rappelé, soulignant que cela signifie que le titre n'est pas protégé, que les actes techniques des logopèdes ne sont pas définis, que les conditions et modalités du remboursement des prestations restent anormalement précaires et contraignantes. Or la logopédie n'est pas une profession récente, puisqu'elle a été introduite en Belgique, il y a 56 ans et qu'un cours a été créé en 1951 par la Ligue belge d'Hygiène Mentale, le diplôme de gradué en logopédie ayant été créé en 1964 et le titre de licencié en logopédie en 1965 à l'UCL. On pourrait donc espérer qu'une profession cautionnée se verrait définie légalement, d'autant que divers usages, réglementations et prises de position très officielles reconnaissent sans la moindre ambiguïté le statut paramédical de jure et de facto du logopède. »



**24 et 25 septembre 1988 : les journaux «Le Soir» et «Journal et Indépendance» relatent les progrès en matière de reconnaissance de la profession.**

« Quarante mille paramédicaux belges sont concernés par les initiatives du ministre Busquin, responsable des Affaires Sociales. Et il semble bien que la plupart d'entre eux soient heureux qu'il ait signé un arrêté « désignant les professions paramédicales ». Satisfaits, aussi de le voir décidé à créer un Conseil National des Professions Paramédicales dont la première tâche sera de leur fixer un statut légal. A l'aube de 1992, cela devient urgent, car, disent-ils les paramédicaux des Pays-Bas et autres pays européens risquent d'envahir la Belgique bardés de leurs beaux diplômes tandis que les Belges se verraient repoussés par leurs voisins du Nord, du Sud et d'ailleurs. »



**10 juin 1991 : Participation de l'UPLF à une table ronde de la santé, à Charleroi, en présence de Philippe Busquin, ministre des Affaires Sociales (du moment). De nombreux articles résument cette importante réunion.**

« Trop jeune pour être bien connu, le métier de logopède est en effet de création récente. L'arrêté royal sur la profession date de 1964. Et il faut attendre les années « 70 » pour que les activités logopédiques atteignent leur « vitesse de croisière » ».

« Il arrive encore que l'on nous confonde avec les orthopédistes ou les pédicures ... » racontent les logopèdes invités à la table ronde. »

« Est-ce un luxe ou une nécessité ? Pouvoir communiquer, bien poser sa voix, parler correctement, être aidé dans ses apprentissages scolaires ... Entre ce qui relève du luxe (et ce que chacun se paie s'il le

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

veut et le peut) et ce qui est nécessaire (et que la collectivité doit supporter), la frontière est parfois ténue, mouvante, fragile. Le Ministre qui défend son budget ne la situe pas là où la placent les logopèdes qui défendent leur gagne-pain ... »



## **Manifestation du 27 avril 1999. Toute la presse en parle !!**

« Quelques 800 logopèdes affiliés aux organisations professionnelles, d'un secteur qui compte 5300 prestataires, ont manifesté mardi à Bruxelles dans le quartier Arts-Loi. Ils ont remis une pétition au cabinet de la ministre fédérale des Affaires Sociales Magda De Galan. Rappelant que leurs honoraires viennent d'être diminués de plus de 9% et constituent de facto les revenus les plus faibles de la profession dans l'Union Européenne, ils demandent essentiellement, un budget spécifique consacré par l'INAMI au traitement de la discipline en tenant mieux compte des besoins réels des patients ; des honoraires corrects liés à des remboursements acceptables pour les patients ; la limitation du nombre de prestataires selon les besoins ; une attention accrue pour la prévention et la réhabilitation/rééducation des patients ; et une meilleure définition des troubles logopédiques. »



## **23 septembre 2003 : «Le Journal du Médecin», «Le Ligueur», «Nord Eclair», «En Marche», «Métro», «Familles», «Ma Santé» et «Orthomagazine» soulignent l'originalité de la brochure «Le Langage» créée et publiée par l'UPLF (en collaboration avec l'ONE).**

« L'UPLF publie une bien sympathique brochure illustrée, carré vert acidulé sobrement baptisé « Le Langage ». But avoué des thérapeutes de la communication : contrer le manque d'informations voire les idées fausses en matière de développement du langage chez l'enfant en aidant à déceler les troubles éventuels. Un document à mettre en toutes les mains parentales ... mais « jamais sans explications. »



## **Jeudi 06 octobre 2005 : le journal «Le Soir» titre « Il n'y a pas que le bégaiement »**

« Pour la première fois, le 8 octobre, les logopèdes belges se réunissent en un « salon » qui devrait devenir annuel tant le succès de celui-ci est d'ores et déjà assuré. Mais ses organisateurs voudraient plus : que ce soit l'occasion de rénover dans le public l'image de cette profession. Au-delà de l'« effet Mathilde » ... »



## **« Un million d'euros contre le bégaiement » annonce «La Province» du 15 décembre 2005 précédé par «Le Soir» du 12 décembre 2005.**

« La convention nationale 2006-2007 entre les logopèdes et les organismes assureurs a été signée jeudi » a fait savoir le ministre de la Santé Rudy Demotte, qui se félicite de la sécurité tarifaire désormais octroyée aux patients. Cette convention, signée par les organisations représentatives des logopèdes (flamande et francophone), supprime la limite d'âge pour le début des remboursements du traitement du bégaiement. Elle était fixée jusqu'ici à 5 ans mais la prise en charge précoce de ce trouble de l'élocution a été recommandée par diverses études. La convention intègre également la maladie de Parkinson et la Chorée de Huntington, en tant que trouble chronique de la parole. Un remboursement par l'assurance-maladie de la dysphasie est par ailleurs prévu pour 2007. »

Martine GHESQUIRE (pour l'équipe du CDOC)

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

## CPLOL ... versant UPLF !

« Le 7 mars 1988, à Paris, était fondé le Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes de la Communauté Economique Européenne, devenue l'Union européenne après le traité de Maastricht en 1992. » écrit Nicole DENNI-KRICHEL, présidente actuelle de la FNO, dans son discours lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire du CPLOL à Strasbourg en 2008.

L'idée de la création d'un organe de rapprochement et d'échange pour l'harmonisation de la profession au plan européen vient de la FNO, Fédération Nationale des Orthophonistes. Fin 87, la FNO écrit aux responsables des organisations professionnelles représentant les orthophonistes/logopèdes des pays européens : « il est question de la promulgation, par la Commission Européenne de Bruxelles, d'une Directive Générale de reconnaissance mutuelle des diplômes à niveau minimum Bac+3 ». Il est intéressant de se concerter, de trouver un langage commun et d'organiser des échanges professionnels et scientifiques.

« Le 6 mars 1988, les représentants de 9 pays sur 12 signent la charte constitutive du CPLOL à Paris, et en fin d'année, tous les pays membres de la CEE : la République fédérale allemande (l'Allemagne ne se réunifie que 18 mois plus tard), la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, et le Royaume Uni » soit 15 associations.

«Une fois la charte signée et les statuts adoptés (AG d'octobre 1988 de Paris), un Comité Exécutif est élu, pour administrer cette «fédération européenne» dont le siège social est fixé à Paris, au siège de la FNO.

Présidence : Jacques Roustit (France),  
Secrétariat général : Jean-Marc Kremer (France),  
Trésorerie : Athena Frangouli (Grèce),  
Trois vice-présidentes : Adoracion Juarez-Sanchez (Espagne) pour la Commission de la Recherche,  
Janny Vonkeman-Breider (Pays-Bas) pour la Commission de l'Exercice Professionnel,  
Marie-Claire Coets-Dehard pour la Commission Formation.

Le versant UPLF commence : qui mieux que la présidente peut représenter les membres ?



Marie-Claire COETS est accompagnée de Pierre DESSAILLY. Comme Marie-Claire est vice-présidente de la Commission Formation, Pierre participe aux autres commissions en s'orientant rapidement vers la collecte d'informations scientifiques et la réalisation d'une banque de données européenne ainsi qu'à l'organisation des congrès CPLOL (Athènes en 1992, Anvers en 1994, Lisbonne en 1997, Paris en 2000, Edimbourg en 2003, Berlin en 2006 et Ljubljana en 2009).

Pierre va ainsi travailler jusqu'en 2008 avec la compétence et le sérieux que nous lui connaissons, vivement apprécié par les membres du CPLOL avec lesquels il échange sans relâche. «La mise en commun des professions passe aussi, évidemment, par le partage des connaissances et des savoirs, des recherches, de la littérature spécifique ».

Dès 1988, la commission « formation » va travailler à lister les différentes composantes des formations initiales en logopédie/orthophonie des différents pays pour en retirer les points communs et analyser les différences. Marie-Claire rappelle, à juste titre, que tous les contacts n'étaient possibles que par voie postale ou téléphonique et que les documents étaient tapés à la machine : pas d'ordinateur ni de GSM ou autres facilitateurs électroniques !



# 25<sup>ème</sup> anniversaire

Dès 1994, les informations principales sont listées après avoir été analysées en regard avec la pratique professionnelle. Il faut savoir que certains pays forment des logopèdes/orthophonistes en 2, 3, 4...voire 5 ans ! Et l'on constate que le seul domaine non partagé est celui du langage écrit. En conclusion des travaux des commissions et sur base de la résolution n° 9 prise en Assemblée Générale à Malmö en 2003, la recommandation du CPLOL est que les formations initiales d'orthophonistes-logopèdes devraient être au niveau mastaire.

De 1995 à 2001, Marianne LETERME rejoint l'Europe logopédique et succède à Marie-Claire comme vice-présidente de la commission « formation » qui a fusionné avec la commission pratique professionnelle. Le travail de la commission consiste à élaborer les minima incompressibles c'est-à-dire les matières incontournables à enseigner dans un cursus de formation optimal. « En effet, pour des raisons socio-politiques et culturelles, certains pays délèguent ce domaine à l'école, avec des professions spécifiques en dehors du champ de la santé. Ailleurs, ce sont deux ou trois professions différentes qui sont habilitées à prendre en charge ce « domaine » de l'orthophonie, parfois davantage comme en Allemagne réunifiée où on trouve quelque 5 professions différentes dans le champ de la logopédie... Enfin, cette hétérogénéité dans les formations initiales repose sur des usages variés, des modes et des lieux d'exercices différents, des pratiques distinctes», écrit encore Nicole DENNI-KRICHEL.



Le travail, au-delà des commissions, se déroule au Comité Exécutif : la Charte éthique dont la première forme date de 1992, la terminologie commune n'ayant encore abouti que partiellement (diversité des langues) et les multiples concepts de notre profession.

De 1995 à 2001, Marie-Claire fait partie de la commission « prévention » et ensuite elle assure à nouveau notre représentation au sein de la commission « formation » après le départ de Marianne.

De nombreux pays sollicitent leur adhésion au CPLOL : d'abord comme membre observateur puis comme membre à part entière. « En 1995, alors que l'Autriche, la Finlande et la Suède adhèrent à l'Union européenne, ces trois pays rejoignent naturellement le CPLOL. Et comme la géographie, les frontières et l'histoire bougent beaucoup sur notre vieux continent dans la décennie 90, en 1998, 19 pays composent le CPLOL. 2004 et 2007 sont de nouvelles étapes de l'élargissement de l'Union européenne : ces deux années voient donc, naturellement, le CPLOL grandir à nouveau. Le dernier pays à avoir été admis en tant que membre de plein droit est la Suisse (2008), qui était jusqu'alors membre observateur.

Sont membres à ce jour du CPLOL : 28 pays (31 organisations)

- Allemagne : Deutscher Bundesverband für Logopädie (DBL)
- Autriche: Bundesverband Diplomierte Logopädinnen Oesterreich (BDLO)
- Belgique: Union Professionnelle des Logopèdes Francophones (UPLF) et Vlaamse Vereniging voor Logopedisten (VVL)
- Bulgarie : Bulgarian National Association of Logopedics (BNAL)
- Chypre: Cyprus SLT-SLP Association (C SLT-SLP Association)
- Danemark : Audiologopaedisk Forening (ALF)
- Espagne : Asociacion de Logopedia Espanola (ALE)
- Estonie : Estonian Logopedists Union (ELU)
- Finlande: Suomen Puheterapeuttiliitto (SP)
- France: Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) et Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Evaluation en Orthophonie (UNADREO)
- Grèce : Panhellenios Syllogos Logopedikon (PSL)
- Irlande : Irish Association of Speech and Language Therapists (IASLT)
- Islande: Félag Talkennara og Talmeinafræðinga (FTT)
- Italie: Federazione Logopedisti Italiana (FLI)
- Lettonie: Latvijas Logopedu Asociacija (LLA)
- Luxembourg : Association Luxembourgeoise des Orthophonistes (ALO)

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

- Malte : Association of Speech-Language Pathologists Malta (ASLPM)
- Norvège: Norsk Logopedlag (NL)
- Pays-Bas: Nederlandse Vereniging voor Logopedie en Foniatra (NVLF)
- Pologne: Polski Związek Logopedow (PZL)
- Portugal: Associação Portuguesa Terapeutas da Fala (APTF)
- République Tchèque : Association of Clinic Logopedists of Czech Republic (ACLCR)
- Royaume Uni: Royal College of Speech and Language Therapists (RCSLT)
- Slovaquie: Slovenska Asociacia Logopédov (SAL)
- Slovénie: Društvo Logopedov Slovenije (DLS)
- Suède: Svenska Logoped Förbundet (SLF)
- Suisse: Association Romande des Logopédistes Diplômés (ARLD)
- Croatie (membre observateur) : Hrvatsko Logopedsko Društvo (HLD) »

C'est donc deux représentants par pays qui sont venus travailler aux commissions puis ont participé à l'Assemblée Générale à Turin en Italie ces 23 et 24 octobre 2009 soit 56 personnes, souvent accompagnées d'autres représentants. Beaucoup de monde... beaucoup de langues...

Après avoir eu la chance de participer à plusieurs congrès, j'ai eu l'honneur de participer à la commission «pratique professionnelle» à Ljubljana (accompagnée de Dominique DUCHATEAU et de Françoise STEGEN) puis à Turin (en remplacement d'Annick PIETTE). Qui, mieux que Jacques ROUSTIT, premier président du CPLOL, pourrait vous dire ce que l'on ressent lors de ces participations ? Il a écrit : «Cette activité effrénée n'allait pas sans une flamme essentielle. Le souffle du départ était accompagné d'une grande convivialité. Elle permit à tous ses pionniers de forger, dans le travail, de solides amitiés qui durent encore et se renouvellent chaque jour. Combien de journées, de soirées, de nuits mémorables passées à échanger, à élaborer et aussi à faire la fête pour manifester le plaisir d'être ensemble et d'avoir ouvert des voies nouvelles de coopération». Qu'il en soit remercié ainsi que tous les participants depuis plus de 20 ans maintenant.

Plus de pays participants, plus d'échanges possibles, plus de collaborations, plus d'amitiés et de paix. L'enthousiasme du partage.

Encore merci à nos représentants qui ont tant œuvré et qui œuvrent encore. Que des vocations naissent et s'initient à des démarches indispensables pour le progrès de notre profession.

*Christine GRIGNARD Vice-présidente*



Nous ne résistons pas à vous faire partager un splendide texte écrit par Pierre Ferrand, un soir de congrès.

L'époque était difficile. Les psychologues contestaient les compétences des orthophonistes-logopèdes. Depuis, la situation a bien heureusement changé.

Ce texte « In Horto, fauni... » (les faunes dans le jardin !) n'avait pour but que de distraire les participants à ces V<sup>o</sup> journées d'Orthophonie en 1973 en présence de Madame Borel ; mais quel talent.

Par ailleurs, Pierre Ferrand a souhaité que nous utilisions l'original publié dans Rééducation Orthophonique Vol, 12, 1974-n°80, corrigé par ses soins (titre, suppression des vers 19 & 20 page 491 et page 493 : *un seul jour se trompa... et ce fut Waterloo*. « Cette version contient en effet le précieux commentaire de Madame Borel et un dessin de sa main ! »

# 25ème anniversaire

## ***In horto, faunis...***

Lorsque le jeune enfant, n'ayant pour tout bagage  
Qu'un Retard de Parole, un trouble du Langage,  
Son pauvre front orné d'un complexe d'échec,  
S'en vient, le cœur meurtri, le gosier un peu sec,  
Frapper à l'huis discret de quelque Orthophoniste,  
Ce dernier, Homme ou Femme, traumatisé et triste,  
Entreprend sur le champ l'analyse critique  
De son comportement, son art et sa technique.

En effet, disons-le, du jour de sa naissance  
A l'époque actuelle de son adolescence,  
L'Orthophonie subit de partout à la fois  
Des assauts furieux et de mauvais aloi.  
Oh ! vous Educateurs et Psycho-pédagogues,  
Psychiatres et Phoniâtres et vous, les Psychologues,  
Vous qui naissez en « psy » et finissez en « atre »,  
Amers, toujours amers et quelquefois douceâtres,  
Tout au long des années aggravant nos tourments,  
Vous avez fignolé de suspects arguments.

« ~~Les Retards de Parole, cela n'existe pas !  
Les Troubles de la Voix, mais c'est du bla-bla-bla !~~ »  
Les Retards de Parole, cela n'existe pas !  
Les Troubles de la Voix, mais c'est du bla-bla-bla ! »

RÉÉDUCATION ORTHOPHONIQUE, Vol, 12, 1974 - n° 80

## IN HORTO, FAUNIS...

Un jeune enfant zozotte, et l'on vous voir frémir :  
« Avec le guide-langue, vous allez l'investir »,  
Exprimant en des gestes cent fois renouvelés  
Des tendances suspectes, des désirs refoulés  
Et de toutes façons : vous allez un peu fort  
Celà passe tout seul ! (écoutons Edgard Fau  
Quant au Bègue : « pas touch ! » s'écrient tous les  
[Psychiatres,  
« Sans être analysé, vous ferez des désastres »...  
Et d'aucuns nous expliquent, en souriant tout bas :  
« Si le bègue guérit, c'est qu'il ne l'était pas ! ».  
Ainsi, soir et matin, attaqué, abaissé,  
Incompris, rejeté, suspecté, agressé,  
Le pauvre Orthophoniste, frappé de tous côtés,  
S'enferme dans sa tour de culpabilité.

Et l'on entend souvent, le soir à la chandelle,  
Des gémissements sourds qui montent vers le ciel !  
Cris, soupirs et hoquets, plaintes de cauchemar...  
C'est un Orthophoniste clamant son désespoir :  
« Rikapé, Rikapé, nuronli sizado  
Faviké, jifazeu, koguchi, dimanko...  
Hélas ! il fait tout noir; mon vélo est parti...  
Maman dans son jardin a mis le parapluie...  
Il n'y a plus d'journal au kiosque pour Papa...  
Mon eau est toujours propre : la chèvre n'en veut pas !  
Fa, sa, cha... Va, za, ja  
Pa, ta, ka... Ba, da, ga ! »  
Va, pauvre Orthophoniste ! il ne faut pas gémir !  
Sèche vite tes pleurs ! Veux-tu bien réfléchir !

Si nous ouvrons ensemble les dossiers de l'Histoire,  
Nous verrons que souvent, le moteur de la gloire  
Ne fut pas le génie, le cœur, l'aspect physique,  
Mais la plupart du temps un trouble spécifique !  
Ainsi de Cléopâtre et de son fameux nez  
Auquel Pascal donna célèbre renommée...  
Que d'erreurs, de folies, de stupides sottises  
Coulèrent, au fil des siècles, de ce bel appendice !  
La vérité, de fait, est plus simple que ça...  
r. Calmez votre impatience : vous ne languirez pas,  
Nulle énigme, en effet, au royaume du Sphynx !  
Tout est simple pour nous qui, depuis le larynx  
Jusques au bout des lèvres, connaissons, c'est normal,

# 25ème anniversaire

IN HORTO, FAUNIER...

Tous les troubles liés à l'émission vocale,  
Le nez de Cléopâtre n'avait rien de génial,  
Sauf que ce nez n'avait, c'est fait très banal,  
Une déviation de la cloison nasale,  
Qui faisait que la Reine à la voix nasonnée,  
Présentait une simple rhinolalie fermée !  
Chacun de nous sait bien, déformation technique,  
Ce qu'une voix de nez à d'impact érotique.  
La voix de Cléopâtre, symbole sexuel !...  
Et comme le disait un jour, Madam'Borel,  
A Bordeaux, récemment, au sein d'un cours du soir,  
A propos d'un Antoine transformé en Édouard,  
On comprend mieux, n'est-ce-pas, qu'à l'appel de leur nom  
Amoureusement dit, avec intonation,  
Par la Reine troublée, au mitan de son lit,  
César fut peu charmé, mais ANTOINE conquis !  
Napoléon lui-même, cet illustre cacique  
Fut à n'en pas douter un sujet dyslexique.  
Toute sa vie publique, tous ses exploits de guerre,  
Montrent que sa valeur, son génie militaire  
Son art de commander soldats et colonels,  
N'était que déficits spatiaux et temporels.  
On le craignait devant, il attaquait derrière;  
On l'attendait demain, il courait depuis hier;  
Le guettait-on à droite, il surgissait à gauche;  
On redoutait son plan, il appliquait l'ébauche;  
On le croyait en bas, il se montrait en haut;  
Un seul jour se trompa, et ce fut Waterloo.

IN HORTO, FAUNIER...

Et remontant enfin jusqu'à l'époque antique,  
Un grand événement d'importance biblique  
Démontre à l'évidence, qu'en ayant existé  
L'Orthophonie aurait sauvé l'Humanité.  
Il faut le dire ici : l'instant est solennel !  
A l'époque lointaine où l'on parlait au ciel,  
Le divorce éclata ! Le drame de Babel  
N'aurait jamais eu lieu si Madame Borel  
Avait pu démontrer aux hommes sa technique !  
Il eut suffi d'un geste, de portée symbolique,  
Et nous serions, encore aujourd'hui, réunis  
Dedans la même Tour, au sein du même nid.

Frères Humains, qui grâce à nous parlez,  
Langues multiples nées du même palais,

493

Ne souffrez plus et ne soyez plus tristes.  
Reprenez vie, grâce aux Orthophonistes.

Langues de tous pays et de toutes contrées,  
Langues déjà sorties, langues déjà rentrées,  
Langues de chat et langues de vipère,  
Langues fourrées et langues étrangères,  
Langues fumées et langues bien pendues,  
Langues à la vinaigrette et que l'on mange crues,  
Langues vivantes, langues abandonnées,  
Mauvaises langues et langues déliées,  
Langues qu'on tire et que l'on a tirées,  
Langues striées et langues trop chargées,  
Langues avalées et que l'on a mordues,  
Langues de Feu, vieilles langues fourchues,  
RÉVEILLEZ-VOUS, Montrez du dynamisme,  
Développez vos sigmatismes,  
Pour que vive l'Orthophonie !

P. FERRAND

V<sup>e</sup> Journées de l'Orthophonie de Castres  
31 Mai, 1-2 et 3 Juin 1973

Jours fastes, jours néfastes et de nouveau la roue tourne  
ils se suivent, c'est la vie  
il n'est pire douleur  
qu'un souvenir heureux  
dans un jour de malheur...  
a-t-on dit  
je ne suis pas de cet avis  
et si le chagrin étend parfois sur nous  
son manteau d'inquiétude  
la gaieté vécue un jour, sur des heures  
plus sombres répandra du soleil.

Que ces « vers » soient le reflet de la chaleur intermittente  
qui réchauffe l'orthophonie.

S. BOREL-MAISONNY

495

# 25ème anniversaire



*Dessin de S. Borel-Maisonny*

# 25<sup>ème</sup> anniversaire



## LOGO-QUIZ



1. Maria Mussafia était d'origine  roumaine  
 autrichienne  
 polonaise
2. « La Bosse des Maths » est un ouvrage de  Jean Piaget  
 Stanislas Dehaene  
 Stella Baruk
3. En Suisse, logopède se dit  orthophoniste  
 logothérapeute  
 logopédiste
4. Le rédacteur en chef de l'UPLF-Info est  Annick Piette  
 Dominique Duchateau  
 Christine Grignard
5. Les pseudo-mots « tandir », « taparelle » et « esan » appartiennent au test  BELEC  
 Odedys  
 Simonart
6. L'affiliation à l'UPLF couvre  une année scolaire  
 un semestre  
 une année civile
7. Le Salon de la Logopédie est organisé chaque année en  décembre  
 septembre  
 octobre
8. La « Pédagogie Relationnelle du Langage » est l'œuvre de  Suzanne Borel  
 Claude Chassagny  
 Alfred Binet
9. Qui réalise la rubrique « Histoire et petite Histoire de la Logopédie » (UPLF-Info) ?  
 Françoise Estienne  
 Olivier Héral  
 Martine Ghesquire
10. Le prénom du neurologue Alzheimer est  Albert  
 Aloïs  
 Anatole

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

11. « La chute dans la boue » est le titre  d'un livre de jeunesse  
 d'une suite logique  
 d'une dictée
12. Qui a dit « Tout est Langage » ?  Jean Piaget  
 Sigmund Freud  
 Françoise Dolto
13. Qui n'a pas été présidente de l'UPLF ?  Marie-Claire Coets  
 Christine Grignard  
 Anne-Marie Pornel
14. Les tests ELO et ELM sont édités chez  Orthoédition  
 ECPA  
 Solal
15. Antoine de la Garanderie n'a pas écrit  « Tous les enfants peuvent réussir »  
 « La motivation : son éveil, son développement »  
 « J'apprends donc je suis »
16. Qui n'est pas orthophoniste ?  Jean-Adolphe Rondal  
 Dominique Crunelle  
 Lydie Morel
17. Qui a développé le concept des intelligences multiples ?  Daniel Goleman  
 Howard Gardner  
 Antonio R. Damasio
18. De quelle nationalité est Marc Monfort ?  française  
 espagnole  
 belge
19. « Le petit guide des dyslexiques » est une brochure réalisée par  APEDA  
 SBLU  
 APEAD
20. Qui a mis en évidence la théorie des stades de développement ?  Ovide Decroly  
 Noam Chomsky  
 Jean Piaget
21. Qui est l'auteur des tests de sévérité du bégaiement ?  Françoise Estienne  
 Ronny Boey  
 François Le Huche

**Martine Ghesquire (pour l'équipe du CDOC)**

# 25<sup>ème</sup> anniversaire

## Abréviations, sigles et autres acrostiches...

"AS, AO ou AC, SPF, MR ou MRS, BIM, CSM, ...", nous comprenons-nous bien ?

Remplissez la grille ci-dessous, exclusivement constituée de sigles en tous genres rencontrés dans notre quotidien – ou presque.

Une petite aide : "logopède", "orthophoniste" ou "logopédiste" seront autant d'indices de nationalité des associations recherchées.

Ensuite, avec les lettres pointées d'un chiffre, à vous de reformer le mot mystère.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
a												
b								10		6		
c												7
d				5								
e	4										3	
f												
g			2									
h				12		8						
i					11						9	
j		1										

## Horizontalement

- "Biblio-testo-matériellothèque" et bureau d'information de notre association – Assemblée de membres veillant aux intérêts de notre union
- Les mutuelles en sont, tout comme les compagnies d'assurances – Autre association de logopèdes belges, "masterisés" – 104 romain(s)
- QI exprimé en âge – S'opposent à l'infrarouge – Hormone, facteur de croissance des précurseurs des globules rouges dans la moelle osseuse, bien connue de certains sportifs – Période de notre astre nocturne
- Conseil institué auprès de notre Ministère de la santé publique, au sein duquel existe une Section technique spécifique logopédie (STSL), chargé de donner avis quant au titre professionnel, le niveau de formation et le terrain d'activités des paramédicaux – Pression sanguine
- Principal éditeur actuel d'outils d'évaluation logopédique en France et en Belgique – Association des professionnels des centres psycho-médico-sociaux belges francophones
- Association professionnelle de logopédistes francophones – L'une des trois Régions – *Item* pour les économes ou les fatigués
- Médecin spécialiste prescripteur en logopédie – Ibidem



# 25<sup>ème</sup> anniversaire

- h. Agence permettant à des personnes en attente de travail d'exercer quelques heures rémunérées – Liste des signes permettant la transcription de tous les phonèmes du langage parlé – Autrefois *précoces*
- i. A remplacé nos cassettes audio – Base informatique francophone de données concernant les maladies rares
- j. Association professionnelle orthophonique éditant le mensuel *L'Orthophoniste* et la revue *Rééducation orthophonique* – Observez bien – Adénosine triphosphate

## Verticalement

- 1. Association de parents d'enfants présentant de sévères troubles de langage oral, acquis ou non – L'une des trois Communautés
- 2. Avec *Tom*, désigne la France d'outre-mer – Court rapport quotidien individuel de chacune de nos séances – Double hélice de bases azotées
- 3. Idem b.(1) – Groupement d'une trentaine d'associations nationales d'orthophonistes ou logopèdes représentant et défendant notre profession au plan européen
- 4. Union scientifique française et européenne axée sur la recherche en orthophonie, editrice de la revue *Glossa*
- 5. Formule de politesse accompagnant une demande adressée à plusieurs personnes – Axe routier
- 6. Unité d'intensité sonore – Toute jeune antenne belge d'une association concernant les troubles du rythme de la parole en présence d'un interlocuteur
- 7. S'oppose au langage oral – Agence francophone venant en aide à toute personne à mobilité réduite (physique, sensorielle, mentale) en vue d'une optimisation de leur autonomie
- 8. Seule association professionnelle logopédique reconnue – Bureau scientifique international concernant l'audiophonologie
- 9. S'écrit entre [ ]
- 10. S'oppose à l'âge développemental – Vont avec la théorie pour une formation complète – Hormone naturelle parfois proposée en traitement intensif pour lutter contre le vieillissement
- 11. Institution fédérale belge intervenant de façon primordiale dans les incapacités de travail et les soins de santé – *La Poste* ancienne
- 12. Enige wettelijk erkende beroepsvereniging voor logopedisten in Vlaanderen – Formule de politesse adressée à un proche

### MOT MYSTERE

Catalogue officiel de l'ensemble des prestations exécutées par les personnes dispensant des soins ;  
il définit chaque acte (para)médical par un code chiffré.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

*Intitulés intégraux des acronymes et solution dans le numéro suivant de l'Uplf-info et prochainement sur le site web*

Marie-Agnès OGER, pour l'équipe C.Doc. ■